

BILAN DE L'ANNEE 2011

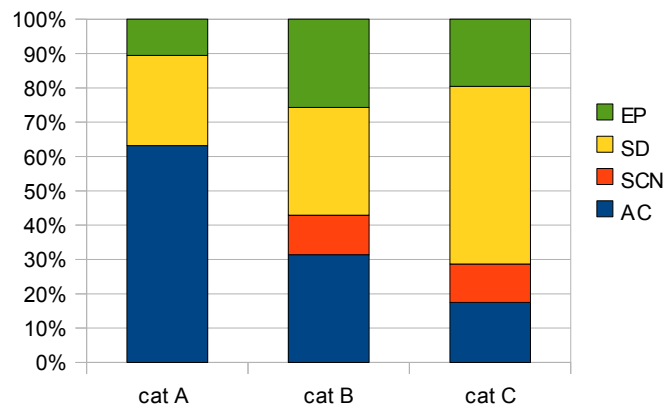
RECENSEMENT

Le recensement des travailleurs handicapés fait partie intégrante de la déclaration annuelle au FIPHFP.

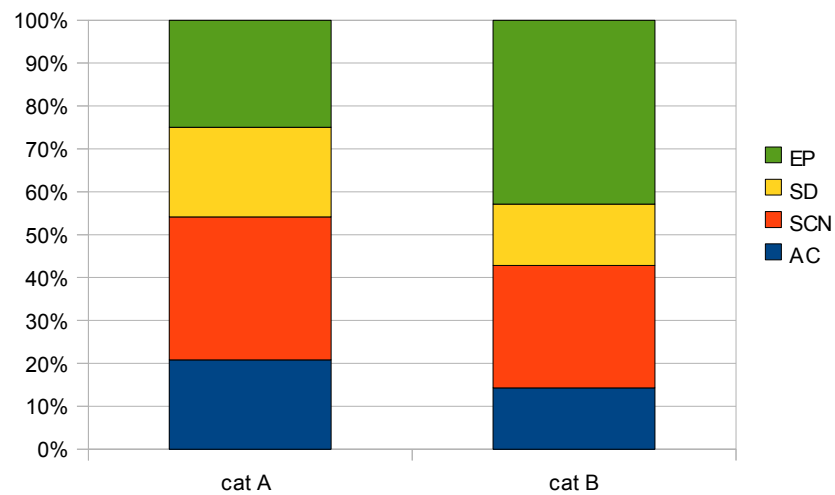
Au titre de l'année 2011, l'effectif déclaré de travailleurs handicapés s'élève à 469. Il est réparti comme suit : .

Type de structures	catégorie	Filière administrative	Filière enseignante	Filière scientifique	Filière technique	Total
Administration centrale	Cat A	12		5	-	17
	Cat B	11		2	-	13
	Cat C	25		-	6	31
Établissements publics	Cat A	2	5	6	-	13
	Cat B	9		6	11	26
	Cat C	28		-	100	128
SCN	Cat A	-		8	2	10
	Cat B	4		4	8	16
	Cat C	16		-	44	60
Services déconcentrés	Cat A	5		5	4	14
	Cat B	11		2	8	21
	Cat C	74		-	5	79
Autres	Autres					41

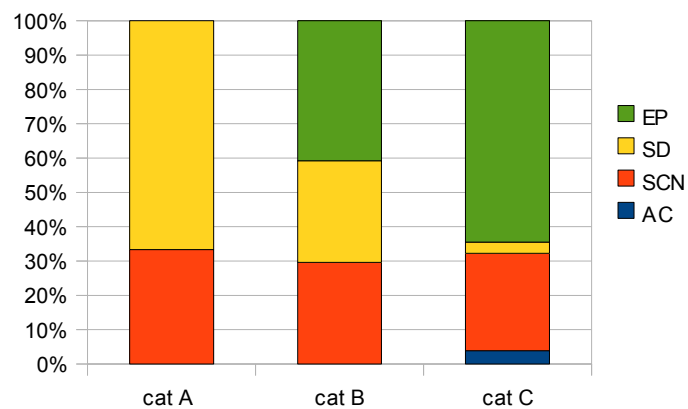
répartition par catégorie et type de structure pour la filière administrative



répartition par catégorie et type de structure pour la filière scientifique

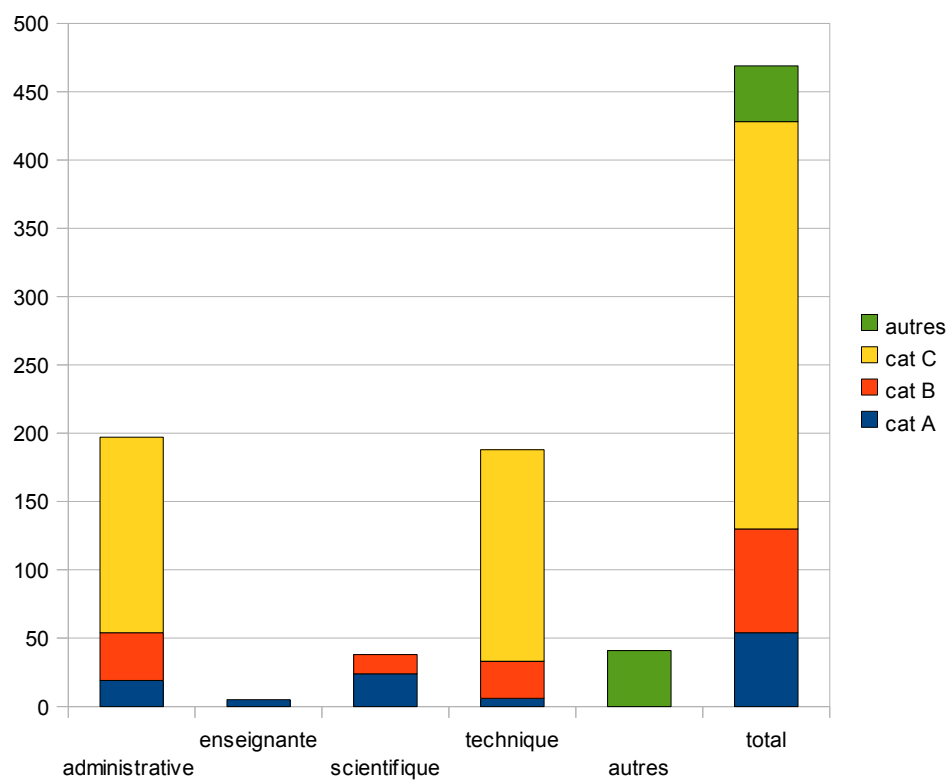


répartition par catégorie et type de structure pour la filière technique

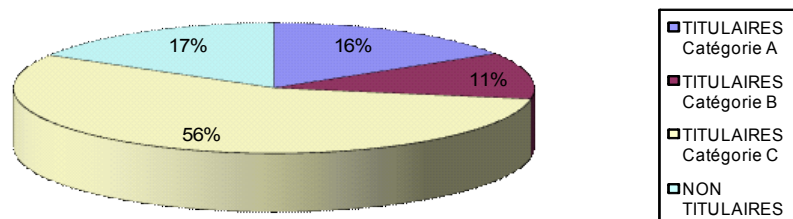


La filière enseignante est exclusivement représentée en catégorie A au sein des établissements publics

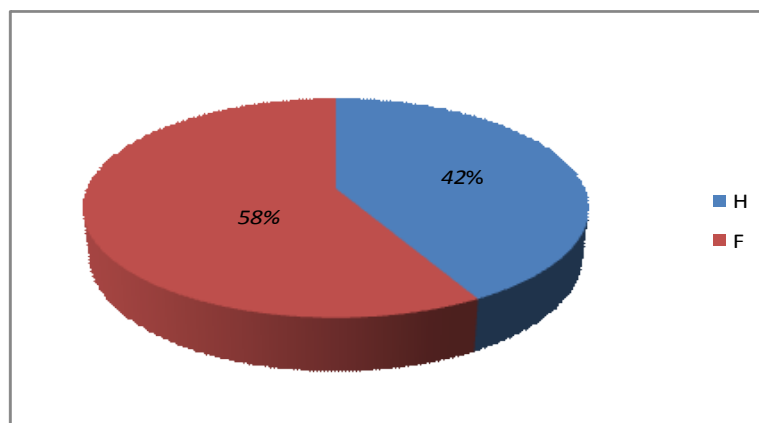
répartition par filière et catégorie



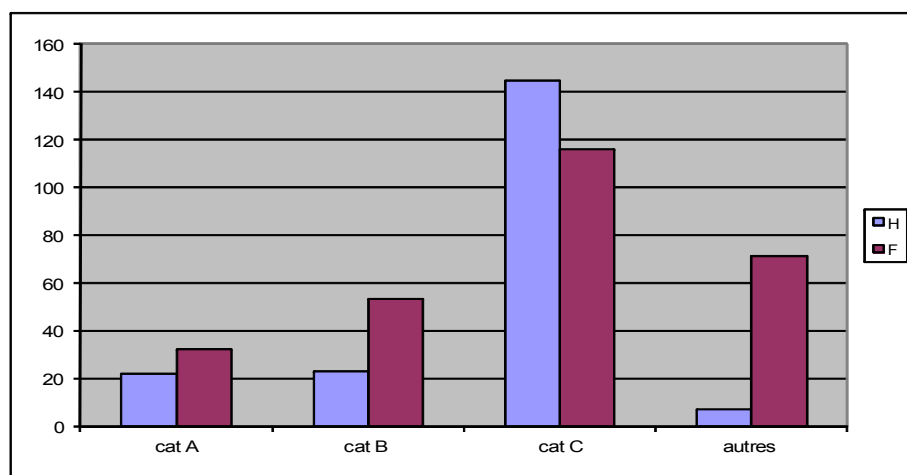
Répartition des agents par catégorie



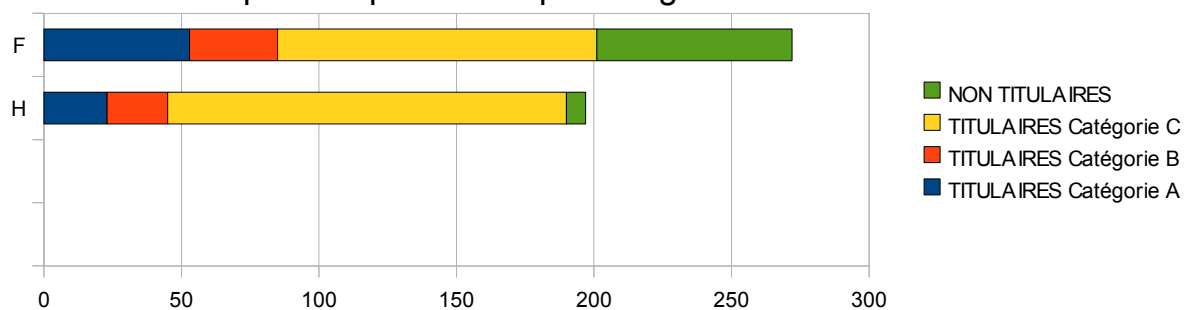
Répartition par sexe

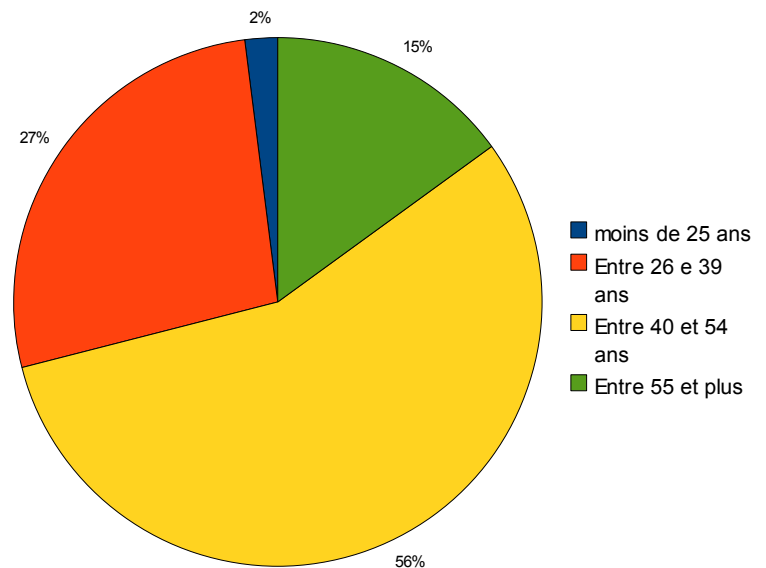
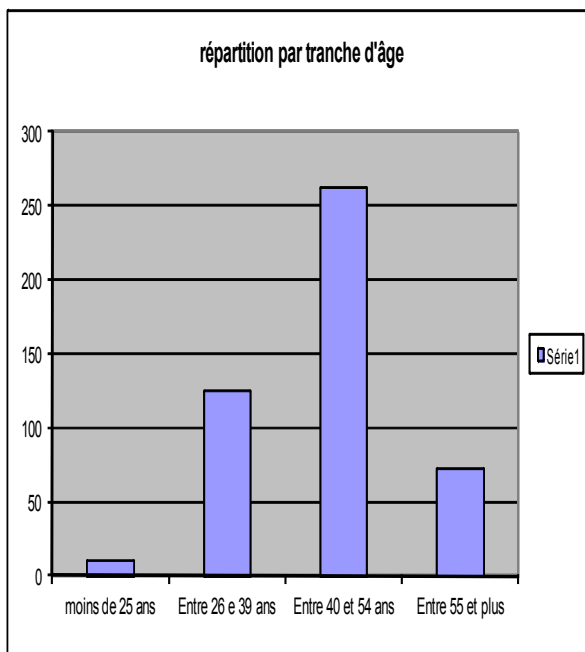


Répartition par catégorie et par sexe



répartition par sexe et par catégorie





- Répartition des agents par filière
Près de 90% des agents sont répartis dans les filières administrative ou technique
- Répartition des agents par catégorie
pour les agents titulaires : 56% des agents en catégorie C, 11% en catégorie B, 16% en catégorie A
17 % d'agents non titulaires
- Répartition des agents par âge
71% des agents ont plus de 40 ans
- Répartition des agents par sexe
Une majorité de femmes dans les catégories A et B.
Les hommes le sont en catégorie C.

LA DECLARATION AU FIPHFP

La déclaration faite auprès du FIPHFP en 2012 au titre de l'année 2011 comprend les données suivantes :

l'effectif total rémunéré au 1^{er} janvier de l'année 2011

- le nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- l'effectif total déclaré des bénéficiaires au 1^{er} janvier de l'année considérée
- les dépenses ouvrant droit à réduction d'unités manquantes
- le nombre d'unités manquantes

Ces éléments sont nécessaires au calcul de la contribution annuelle.

Un taux d'emploi légal de 4,12 % avec 469 agents en situation de handicap au sein du ministère de la culture et de la communication. Un nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de 688 agents pour atteindre les 6% d'obligation d'emploi et 219 unités manquantes

Le ministère de la culture et de la communication a donc acquitté en 2012 au titre de l'année 2011 une contribution d'un montant d'un million cent quatre-vingt neuf mille cinq cent cinquante quatre euros et trente six centimes. (1 189 554,36 €)

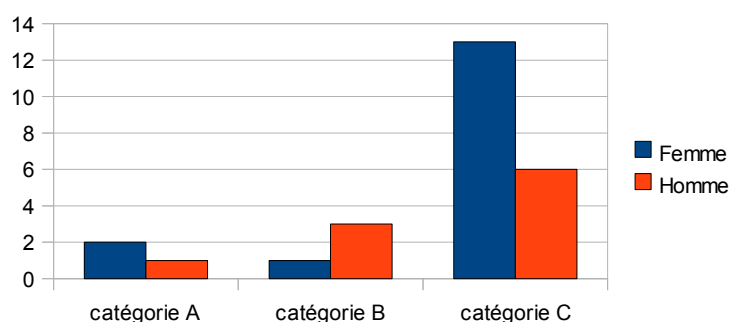
DERNIERS RECRUTEMENTS 2011

L'objectif fixé au titre de l'année 2011 était de 25 recrutements effectués sur le fondement de l'article 27, 26 nouveaux agents ont pris leurs fonctions.

Les recrutements par concours, par voie de détachement ou par contrat article 4 ou autres sont inclus dans le recensement global présenté précédemment. En effet, ces recrutements ne peuvent être comptabilisés au titre des objectifs annuels de recrutement fixés dans le plan pluriannuel 201-2013.

objectifs de recrutement en 2011 :	25
Résultats :	26

	Femme	Homme	Total
<i>catégorie A</i>	2	1	3
<i>catégorie B</i>	1	3	4
<i>catégorie C</i>	13	6	19
Total	16	10	26



tranche d'âge	Cat A	Cat B	Cat C
inf ou égal à 25 ans			1
Entre 26 et 39 ans		2	6
Entre 40 et 54 ans	3	2	11
Entre 55 et plus ans			1

répartition des recrutements 2011 par filière et catégorie

	<i>Filière administrative</i>	<i>Filière enseignante</i>	<i>Filière scientifique</i>	<i>Filière technique</i>	<i>Total</i>
<i>Cat A</i>	1	-		2	3
<i>Cat B</i>	2	-		2	4
<i>Cat C</i>	9	-		10	19
total	12	0	0	14	26

moyenne d'âge par filière et catégorie

	<i>Filière administrative</i>	<i>Filière enseignante</i>	<i>Filière scientifique</i>	<i>Filière technique</i>	<i>Total</i>
<i>Cat A</i>	45			50	47,5
<i>Cat B</i>	46	-		45	45,5
<i>Cat C</i>	41	-		42	41,5
total	44	0	0	45,7	44,8

LE SECOND VOLET DE LA DECLARATION : les commandes auprès des ESAT et entreprises adaptées.

Les commandes auprès de ces établissements est le second volet de l'action que chaque employeur peut déployer afin d'augmenter le taux d'emploi légal des personnes en situation de handicap. Ces dépenses ouvrent droit à réduction d'unités manquantes pour le calcul annuel de la contribution au FIPHFP. Les fonctions publiques ne sont pas en mesure d'augmenter de façon significative leurs recrutements. La loi de 2005 a permis de prendre en compte les efforts des employeurs en mettant en valeur leur participation indirecte au travail des personnes en situation de handicap.

En 2009, Après avoir effectué un travail pédagogique auprès des services, les commandes aux ESAT ont augmenté de façon significative notamment grâce aux SCN. Les consignes reçues et appliquées par les services achats ont cependant rompu la dynamique en 2011 avec le développement et la mutualisation des marchés publics. C'est pourquoi, le bureau de l'action sociale a travaillé en collaboration avec la mission achats du MCC afin de dissiper le malentendu.

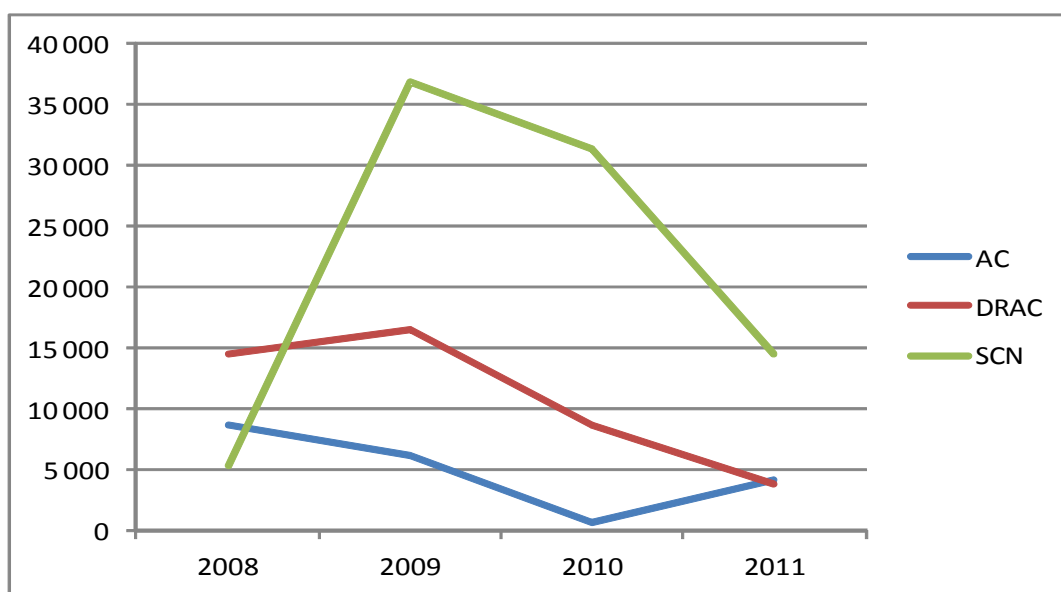
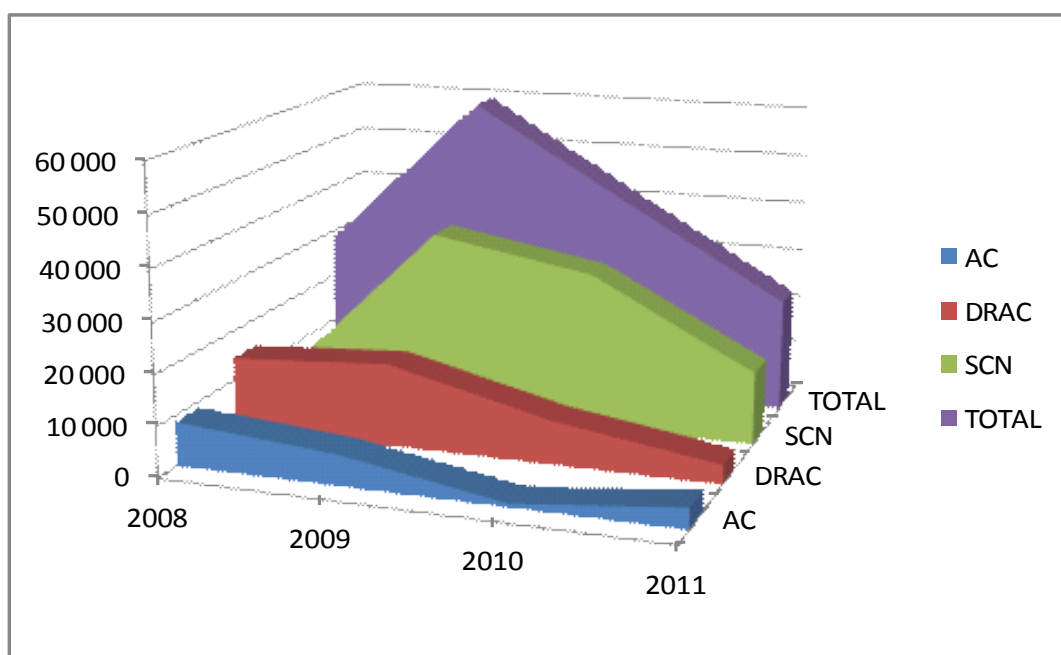
Le 11 octobre dernier, les secrétaires généraux des DRAC ont été réunis et ces opportunités d'achats responsables leur ont été présentées. Un objectif d'un achat par DRAC leur a été fixé afin de les inciter à tester cette démarche et à la développer par des partenariats en fonction des besoins locaux. HANDECO a présenté sa plateforme à même d'orienter les acheteurs en fonction de leurs besoins.

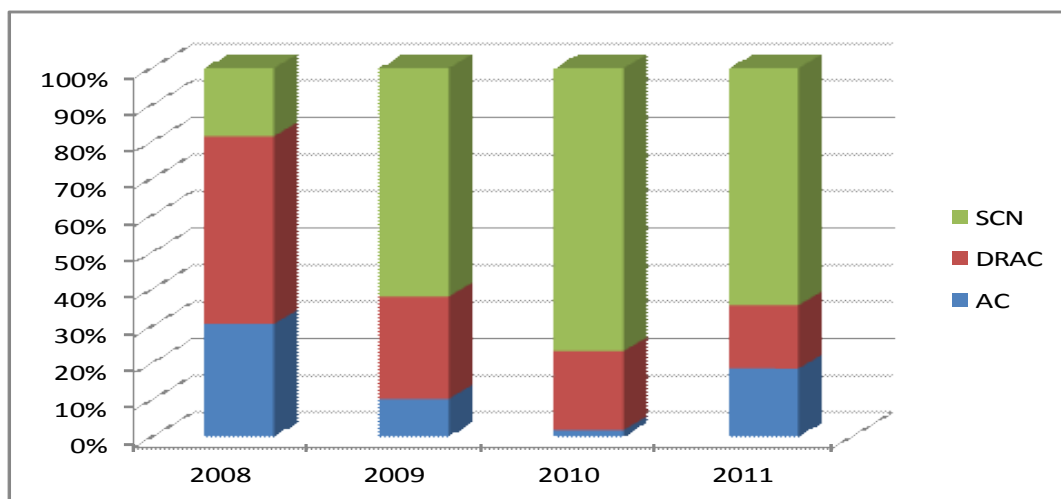
1347 ESAT et 637 entreprises adaptées qui emploient plus de 147 000 personnes handicapées qui travaillent en secteur protégé. Près de 2000 structures qui diversifient leurs secteurs d'activités.

Le premier salon du secteur protégé et adapté s'est tenu en Ile de France les 8 et 9 novembre 2011
Ce secteur est en essor et en pleine structuration.

A la suite de ce travail commun , nous espérons que l'année 2013 verra une progression significative des achats auprès de ces structures. Pour l'année 2011, les 22 600 euros ont permis principalement l'achat de fournitures de bureau mais également l'entretien d'espaces verts et l'évacuation de déchets végétaux et la commande de plateaux repas.

	2008	2009	2010	2011
AC	8 753	6 163	765	4 193
DRAC	14 544	16 515	8 750	3 881
SCN	5 285	36 891	31 352	14 529
TOTAL	28 582	59 569	40 867	22 602





Une très grande marge de progression est donc possible. En effet, les 22 602 euros de commandes effectuées en 2011 représentent 1,38 unité bénéficiaire déductible de la contribution ministérielle. Afin de ne verser aucune contribution, le ministère aurait du passer près 3,6 millions d'euros auprès de ces établissements.

Pour mémoire, une unité déductible par tranche de 16 391,23 € égal au traitement brut annuel minimum fonction publique d'un agent à temps complet au 31/12/2011

LES AMENAGEMENTS DE POSTE EN 2011

- 13 agents bénéficient d'une prise en charge domicile travail
- quatre agents ont eu les services d'un interprète en langue des signes pour participer à un examen professionnel, un entretien professionnel ou une consultation médicale,
- trois agents ont obtenus la prise en charge de frais restant à leur charge pour l'acquisition de leurs appareils auditifs
- cinq aménagements de poste ont été mis en œuvre pour des agents recrutés sur le fondement de l'article 27 (amplificateur, vélotypie, siège ergonomique, pas de port de charges)
- dix agents ont vu leur poste aménagé dans le cadre du maintien dans l'emploi (écrans, téléagrandisseurs, zoom text, clavier, aménagement horaire, équipement informatique, bureau réglable, fauteuil ergonomique, repose-pieds, table basculable, pas de port de charges)
- trois études de poste ont été diligentées avant la mise en œuvre des aménagements
- un étude d'accessibilité est en cours avant le transfert des services

UN TEMPS FORT EN 2011:

La campagne itinérante de formation et de d'information sur le handicap (CIFIH)

Cet événement a été initié par le ministère de la Défense qui l'a déjà organisé ces deux dernières années.

Le MCC a été démarché pour s'y associer en 2011. Le ministère de la justice et les services du premier ministre se sont également joints au projet.

Lieux et dates de la campagne:

le dispositif est itinérant

- Mercredi 11 mai et jeudi 12 mai Paris prévu Place du Palais Royal Accord de la mairie de Paris obtenu à la demande du bureau de l'action sociale et de la prévention.(courrier de confirmation attendu)
- Lundi 16 mai Lyon - Place Belcourt centre de Lyon
- Jeudi 19 mai Marseille au Prado
- Lundi 23 mai Montpellier Parc Montcalm
- Jeudi 26 mai Bordeaux Caserne Nansouty
- Lundi 30 mai Orléans 43ème bataillon de transmission

Configuration des espaces

Déploiement de 3 camions de 42 tonnes formant deux salles+ 2 espaces

1 point d'entrée unique

1ère salle

4 pôles seront à la disposition des visiteurs

1er pôle: MDPH Maison départementale des personnes handicapées représentant l'île de France les 11 et 12 mai

2ème pôle: Tadéo société privée qui fera des démonstration de matériel par poste de travail (langues des signes, auditifs, siège adapté...)

3ème pôle: FIPHFP fond d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique établissement public crée avec la loi 2005 pour recueillir les contributions dûes par les organismes public qui n'ont pas atteint le 6% d'emploi handicap. Le FIPHFP redistribue cet argent pour financer les aménagements de poste dans la fonction publique.

4ème pôle: espace rencontre société JOB IN LIVE, partenaire qui réalise des CV vidéo pour les personnes handicapées ou en retour vers l'emploi. Le but de ce pôle sera d'accueillir des personnes handicapées pour réaliser leur CV. Des personnes handicapées extérieures pourront également réaliser des CV vidéo pour candidater sur des postes vacants du ministère .

Au centre de l'espace se trouve un panneau circulaire où peut être accroché 4 affiches (panneau sensoriel et plaquettes d'info)

Quatre bornes vidéo d'informations permettront de visualiser les informations de chaque ministère (à voir interview, info sur le handicap, y compris accessibilité des publics et pas seulement des agents en situation de handicap).

Zoom sur la participation du MCC

Réunion des correspondants ressources humaines du ministère de la culture pour une conférence sur la sensibilisation au handicap sur la place du palais royal

Christian Nègre, Roland Breton, le Dr Tencer ou moi-même avons participé aux déplacements de la CIFIH.(Lyon, Marseille, Montpellier, Bordeaux et Orléans)

Présentation sur Paris uniquement de la malette du CMN pour les personnes mal voyantes «et si l'on touchait les couleurs : l'art du vitrail à la sainte Chapelle»

Le MCC, la Justice, la Défense et les services du premier ministre ont travaillé à la publication d'une plaquette commune sur le thème de la déclaration de handicap et du recensement des personnes handicapées. (jointe au dossier)

Dans le dossier est joint, le bilan des étapes 2010 (exclusivement pour le ministère de la défense) et 2011 pour laquelle le MCC, la justice et les services du premier ministre ont été associés.

Pour conclure, la CIFIH entame sa dernière année. 2012 est consacrée au handicap dans les départements ultras marins. Ces départements sont extrêmement déficitaires en information et communication sur le thème du handicap. Les personnels des DRAC seront conviés à y participer.